



EOL!SE

Centrale photovoltaïque au sol de Saint-Secondin

Comité de projet – Loi APER du 10 mars 2023

- le 28 novembre 2025 -

Présentation société Eolise

Eolise est un bureau d'étude spécialisé dans le **développement de projet EnR français**

Identification de site potentiel jusqu'à l'obtention de l'ensemble des autorisations

- une société **française** et indépendante basée **à Poitiers** en Nouvelle Aquitaine
 - fondée par **4 professionnels pionniers** de l'éolien actifs **depuis 2006** en Nord-Pas-de-Calais et Picardie (Hauts-de-France)

Eolise se base sur l'expérience de **615 MW (277 éoliennes)** de développement éolien réalisés par ses fondateurs et actuellement en service

Une société pour développer les énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine avec une forte proximité territoriale.

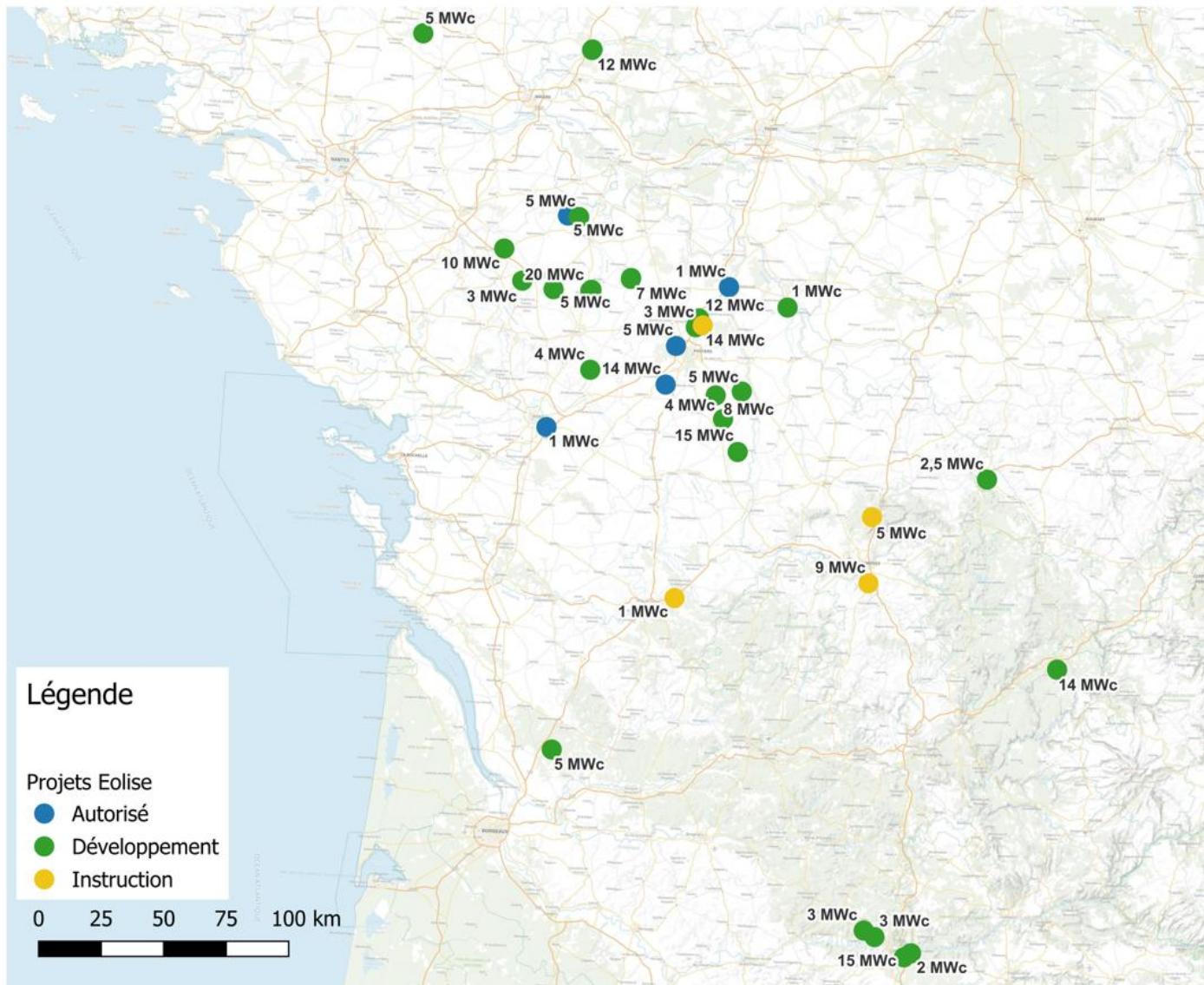
L'équipe Eolise

La société Eolise mène des **projets locaux**, en régions Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire. Volonté des fondateurs d'Eolise, qui connaissent **l'importance de la proximité** avec les territoires étudiés, pour une bonne connaissance des spécificités du terrain et des échanges réguliers avec les élus, les exploitants agricoles ou les riverains.

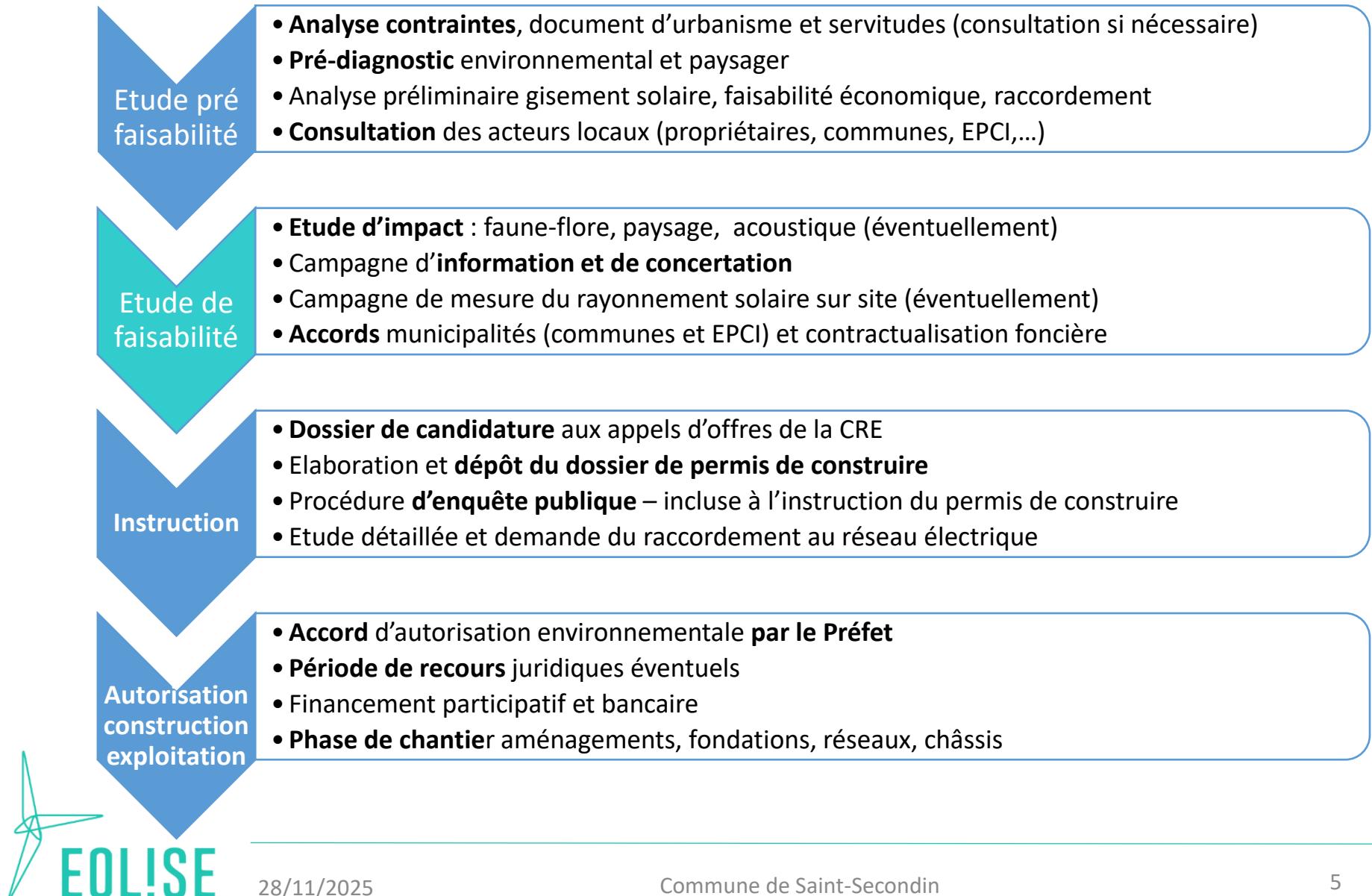


Nos projets photovoltaïques

Un foncier d'environ **250 ha réservé** pour exploiter **plus de 200 MWc** de puissance photovoltaïque



Etapes du développement



Le photovoltaïque au sol

Exploitation du site pour
une **durée de 40 ans**

Puis déconstruction pour
remise en état du site

Démantèlement à la
charge de la société
d'exploitation de la
centrale photovoltaïque

soren

Est l'éco-organisme dédié
au recyclage des panneaux
photovoltaïques

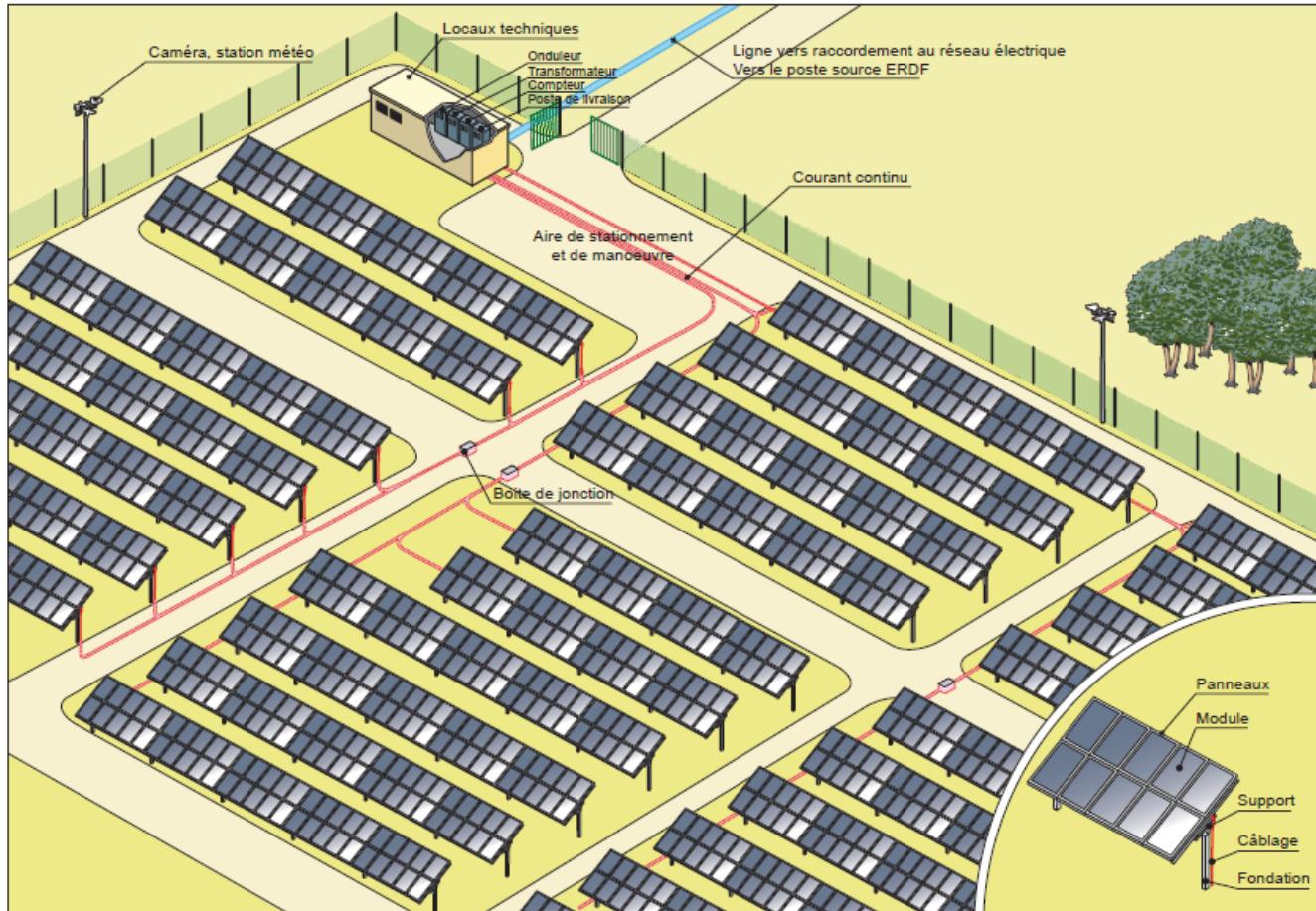


Schéma d'une installation type photovoltaïque au sol

Au sujet du site – Ancienne piste aérodrome

Données bibliographiques :

Conformité au règlement
d'urbanisme (Commune / EPCI)
Utilisation des sols, servitudes
d'utilité publique, ...

Les points forts :

Piste ULM
Surface de 5 ha environ
Relief
Absence de masques proches
Respect paysager (MH, ZPPAUP,...)
Non déclaré au RPG (+ de 10ans)

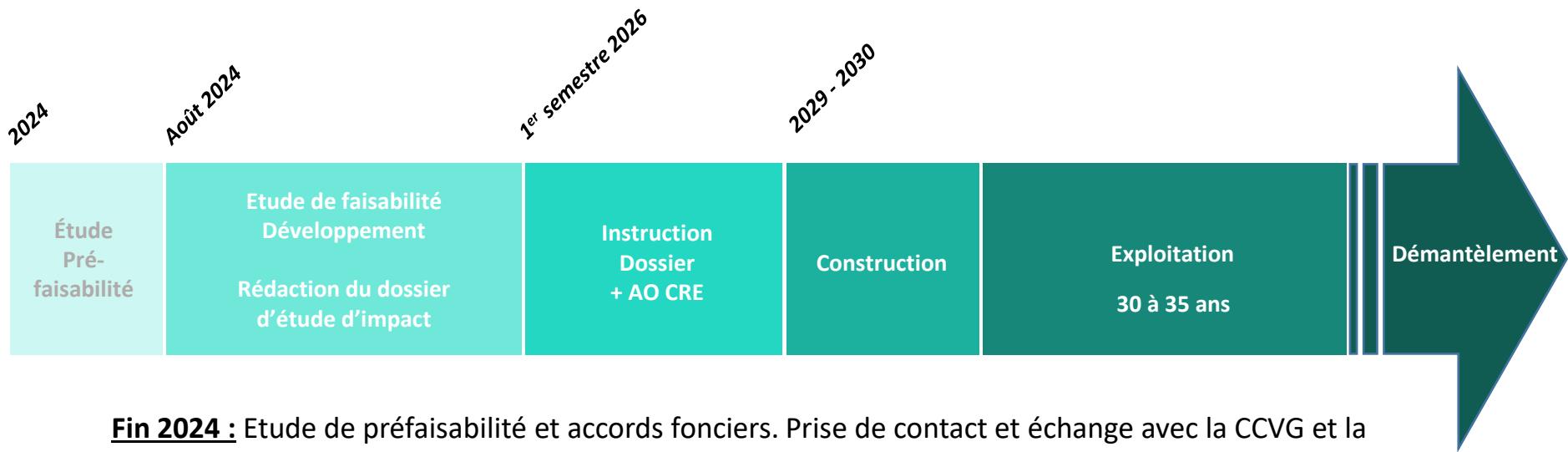
Les points sensibles :

Compatibilité PLUi de 2020 (Rencontre de **Christophe DESBANCS**)

Raccordement



Calendrier du projet



Fin 2024 : Etude de préfaisabilité et accords fonciers. Prise de contact et échange avec la CCVG et la commune

Juin 2025 : Présentation au guichet ENR – DDT86

Août 2024 à novembre 2025 : Etude d'impact environnementale couvrant l'ensemble des saisons et études techniques (raccordement et réverbération)

Juillet 2025 : Diffusion de la première lettre d'information

Novembre 2025 : Organisation du comité de projet

1^{er} trimestre 2026 : Dépôt du permis de construire de la centrale photovoltaïque

Fin 2026 : Enquête publique

La démarche générale de l'étude d'impact

L'étude d'impact menée dans le cadre du projet est une analyse technique et scientifique permettant d'envisager, avant que le projet ne soit construit et exploité, les conséquences futures positives et négatives du projet sur :

- l'environnement - le milieu physique,
- le milieu humain - la commodité du voisinage, la santé, la salubrité publiques,
- l'agriculture,
- la protection de l'environnement,
- la protection des paysages, la conservation des sites et des monuments du patrimoine.

Dresser l'état initial des lieux pour évaluer les conséquences prévisionnelles de l'aménagement du projet.



Analyse de l'état initial du projet

Synthèse du milieu physique - AEPE

Sous-thème	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeu	Recommandations
Climat	<p>Le territoire d'étude s'inscrit dans un contexte climatique à forte dominance océanique. Il est marqué par des précipitations constantes dans l'année mais de faible importance. Les étés et les hivers sont relativement doux. En moyenne, les températures à l'origine de gelées apparaissent 45,5 jours par an.</p> <p>L'ensoleillement sur le site se concentre sur une période allant de mai à août. Le potentiel solaire se situe dans la moyenne basse française. La zone d'implantation potentielle se situe dans un contexte favorable au développement de l'énergie photovoltaïque.</p>	NUL	/
Qualité de l'air	La zone d'implantation potentielle est localisée dans un secteur rural, peu concerné par les épisodes de pollution atmosphérique.	NUL	Éviter les émissions de poussières en période de travaux.
Géologie et pédologie	Le sous-sol de la zone d'implantation potentielle est majoritairement composé de sédiments argilo-sableux. Le sol est, quant à lui, constitué principalement de sols limoneux et argileux.	MODÉRÉ	Prendre en considération l'érosion superficielle et le ruissellement au moment de la phase travaux. Mettre en œuvre un chantier propre et remettre en état le site après la phase travaux afin d'éviter les impacts sur les sols.
Topographie	La zone d'implantation potentielle présente un dénivelé d'environ 6 m de part et d'autre du point haut au centre de cette dernière.	FAIBLE	/
Hydrologie	La zone d'implantation potentielle s'inscrit dans le périmètre du SAGE Clain, au sein du SDAGE Loire-Bretagne. Tout projet se doit d'être compatible avec ces schémas.	FORT	AdAPTER le projet en compatibilité avec les orientations et objectifs du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Clain.
	Le contexte hydrographique à proximité de la zone d'implantation potentielle se caractérise par la présence de quelques plans d'eau à 60 m au nord. À l'échelle de la zone d'implantation potentielle, aucun cours d'eau ne s'écoule sur ou à proximité de cette dernière.	FAIBLE	
Hydrogéologie	Le périmètre de protection de captage le plus proche est situé à 2,8 km au sud-ouest de la zone d'implantation potentielle.	NUL	/
	L'enjeu relatif à la présence des masses d'eaux souterraine est considéré comme fort.	FORT	Prendre les mesures nécessaires pour protéger la nappe contre le risque de pollution et éviter tout rejet de matières dangereuses et autres polluants en phase travaux.

Synthèse du milieu humain - AEPE

Sous-thème	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeu	Recommandations
Population et habitat	La zone d'implantation potentielle est située dans un secteur rural, à proximité immédiate de plusieurs hameaux et lieux dits. Le lieu-dit le plus proche est situé à 55 m de la zone d'implantation potentielle.	FAIBLE	/
Activités économiques	La zone d'implantation potentielle est concernée par les activités de la société « Guynem'air ULM », école de pilotage et de baptêmes de l'air en ULM multiaxes basée sur l'aérodrome de Saint-Secondin (LF8626).	FORT	Concevoir un projet photovoltaïque compatible avec l'activité de l'aérodrome de Saint-Secondin.
Voies de communication	L'enjeu relatif aux axes routiers est considéré comme modéré au droit de la liaison communale en bordure sud de la zone d'implantation potentielle.	MODÉRÉ	/
	Au vue de l'éloignement de la ligne ferroviaire la plus proche de la zone d'implantation potentielle, l'enjeu peut être considéré comme nul.	NUL	/
Risques industriels et technologiques	Au regard de l'éloignement des centrales nucléaires, des axes de transports de matières dangereuses, des digues, des anciens sites industriels et activités de services, des sites pollués ou potentiellement pollués, des SIS, des ICPE et des sites SEVESO à la zone d'implantation potentielle, aucun enjeu particulier n'est identifié.	NUL	/
Règles d'urbanisme	La commune de Saint-Secondin s'inscrit au sein du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud Vienne. L'installation devra s'inscrire dans le projet de territoire en suivant les objectifs, prescriptions et recommandations du SCoT Sud Vienne.	FORT	Concevoir un projet compatible avec le SCoT Sud Vienne.
	L'occupation du sol au droit de la zone d'implantation potentielle est régie par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Civraisien en Poitou. La zone d'implantation potentielle est localisée en zone naturelle protégée (Np) et zone naturelle T9 (NT9). D'après le règlement du PLUi du Civraisien en Poitou, les constructions assimilées à la sous-destination « Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés » sont interdites en zone Np et en zone NT9.	TRÈS FORT	Concevoir un projet compatible avec les PLUi du Civraisien en Poitou.
Contraintes et servitudes techniques	Au regard de l'absence des réseaux d'électricité, de télécommunication, d'eau potable, de gaz ainsi que des oléoducs et des servitudes d'utilité publique à proximité de la zone d'implantation potentielle, ces enjeux sont nuls.	NUL	/

Synthèse des enjeux écologiques - AEPE

Sous-thème	Enjeu identifié à l'état initial		Niveau de l'enjeu	Préconisations
Flore et habitats	Habitat d'intérêt communautaire dégradé (6510-3)		Très faible	Mise en place d'une gestion du site adaptée
Zones humides	5,10 hectares de zones humides (critère pédologique)		Fort (sousmis à réglementation)	Evitement des zones humides
Insectes	Aeschne affine, Agrion mignon, Libellule à quatre tâches	Conservation des haies, lisières et prairies (habitats d'alimentation et transit)	Très faible	
Amphibiens	Pélodyte ponctué, Rainette verte	Conservation des haies, lisières et prairies (habitats d'alimentation et transit)	Faible	Evitement des prairies, des haies et des lisières Evitement de la période sensible (travaux)
Reptiles	Lézard des murailles, Lézard à deux raies	Conservation des lisières de haies et boisements (habitats de reproduction)	Faible	
Avifaune	Alouette des champs, Caille des blés, Faucon crécerelle, Milan noir	Conservation des cultures (habitats de reproduction et/ou d'alimentation)	Faible	
	Bruant proyer, Caille des blés, Faucon crécerelle, Milan noir, Tarier pâtre	Conservation des cultures (habitats de reproduction et/ou d'alimentation)	Modéré	
	Cisticole des joncs, Bruant proyer, Tarier pâtre	Conservation des prairies non gérées (habitats de reproduction)	Fort	Evitement de la période sensible (travaux) Evitement des habitats concernés (prairies, haies, boisements, lisières, fourrés et bâts)
	Bruant jaune, Fauvette grise, Pie-grièche écorcheur, Linotte mélodieuse	Conservation des haies arbustives et fourrés (habitats de reproduction)	Fort*	Gestion adaptée du site
	Linotte mélodieuse, Chardonneret élégant, Fauvette des jardins et Tourterelle des bois	Conservation des haies, boisements et lisières (habitats de reproduction)	Modéré	
	Moineau domestique	Conservation des milieux bâts	Modéré	
Chiroptères	Espèces patrimoniales identifiées : toutes les chauves-souris présentes	Conservation des arbres sénescents et des bâtiments (gîtes potentiels)	Modéré	Evitement des arbres mûrs et des bâtiments
		Conservation des corridors de déplacement et de chasse	Faible	Evitement de la période sensible (travaux)
Mammifères terrestres	Les espèces protégées de la bibliographie	Conservation des haies et des lisières (corridors et sites refuges)	Faible	Evitement des haies et des lisières Evitement de la période sensible (travaux)

Synthèse des enjeux écologiques - AEPE



- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Les zones humides



- Niveaux d'enjeux
- Fort
- Modéré
- Faible

Synthèse des enjeux paysagers - AEPE

Sous-thème	Sensibilités identifiés	Niveau de sensibilité	Recommandations d'évitement et/ou d'optimisation	Recommandations de réduction (si évitement impossible)
PAYSAGE ET PATRIMOINE				
Lieux de vie et habitat	Habitation isolée	Très forte	Préserver et entretenir les zones végétales en frange afin d'éviter ou de limiter fortement les perceptions du projet depuis son environnement proche et depuis les lieux habités identifiés comme sensibles.	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une clôture qualitative du site, en évitant un vocabulaire industriel. Soigner les accès où les perceptions pourraient être franches (choix du portail, etc.) - Renforcer la végétation en bordure de site afin de limiter les perceptions depuis son environnement proche.
	Hameau de Saugour	Forte	-	-
	Hameau de Séginoux	Modérée	-	-
Axes de communication	Rue Brandes de Plan	Très forte	Préserver et entretenir les zones végétales en frange afin d'éviter ou de limiter fortement les perceptions du projet depuis son environnement proche et depuis les lieux habités identifiés comme sensibles.	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une clôture qualitative du site, en évitant un vocabulaire industriel. Soigner les accès où les perceptions pourraient être franches (choix du portail, etc.) - Renforcer la végétation en bordure de site afin de limiter les perceptions depuis son environnement proche.
	Rue le Chaillé	Modérée	Préserver et entretenir les zones végétales en frange afin d'éviter ou de limiter fortement les perceptions du projet depuis son environnement proche et depuis les lieux habités identifiés comme sensibles.	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une clôture qualitative du site, en évitant un vocabulaire industriel. Soigner les accès où les perceptions pourraient être franches (choix du portail, etc.) - Renforcer la végétation en bordure de site afin de limiter les perceptions depuis son environnement proche.
Lieux touristiques	Un tronçon du circuit de randonnée de Jappe Loup aux ajoncs	Modérée	-	-
Patrimoine	Aucun lieu patrimonial protégé n'est présent au sein des aires d'étude	Très faible	-	-
Insertion de la parcelle dans le paysage et éléments paysagers de la ZIP	Le paysage de la ZIP est actuellement un paysage anthropique dédié à un usage récréatif comme piste ULM. Toutefois malgré l'aspect entretenu la parcelle participe au maillage agricole de la plaine et à l'ouverture du paysage.	Modérée	-	Prévoir un bardage bois pour le/les poste(s) de livraison et de transformation afin d'assurer leur cohérence avec le paysage.

Recommandations paysagères - AEPE

Intitulé de la recommandation	Détail de la recommandation
Choix d'une implantation s'appuyant sur les éléments structurants du paysage	Favoriser une implantation suivant un axe nord-est/sud-ouest en cohérence avec les lignes bocagères à proximité.
Préservation des structures végétales en place	Préserver au maximum les bosquets, haies. En cas de nécessité de replantation, utiliser des végétaux locaux et adaptés. La trame végétale existante est déterminante dans la perception du projet, il convient d'affirmer son rôle de masque visuel et de la renforcer au besoin.
Minimisation de l'impact sur la zone d'implantation potentielle	Réutiliser au maximum les chemins et routes existants pour l'aménagement des accès.
Choix d'une clôture adaptée	Implanter une clôture qualitative qui respecte le caractère rural et agricole du site. Privilégier des piquets bois (peuplier, châtaigner) avec un grillage simple torsion.
Bardage bois ou teinte végétale pour le PDL	Pour faciliter la présence du/des poste(s) de livraison au sein du paysage, choisir un bardage bois ou une teinte végétale type RAL 6011.
Plantation de haie multi-strate ou régénération naturelle assistée	Une trame végétale est déjà présente sur le site de projet, toutefois la frange est et sud reste ouverte. Il convient de compléter les trouées identifiées sur la carte ci-contre afin de limiter les perceptions sur la ZIP et de constituer une trame cohérente à l'échelle de la parcelle.



Les recommandations paysagères

Aire d'étude

■ Zone d'Implantation Potentielle

Trame

■ Bâti

■ Boisement et bocage

Recommandation

■ Végétation existante à conserver

--- Plantation multi-strate afin de compléter la haie existante en limite de site

Le projet de centrale photovoltaïque

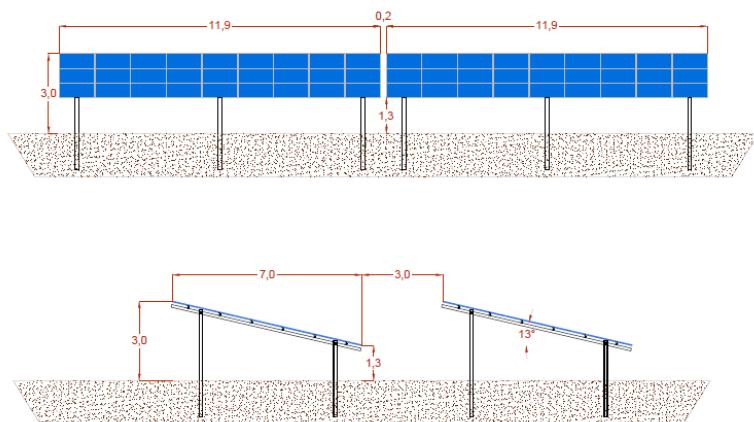
Les caractéristiques de la centrale

Puissance installée de 3,88 MWc,

Nombre de modules : 5320

Espace inter rangée : 3 mètres

Surface clôturée de 3,95 ha.



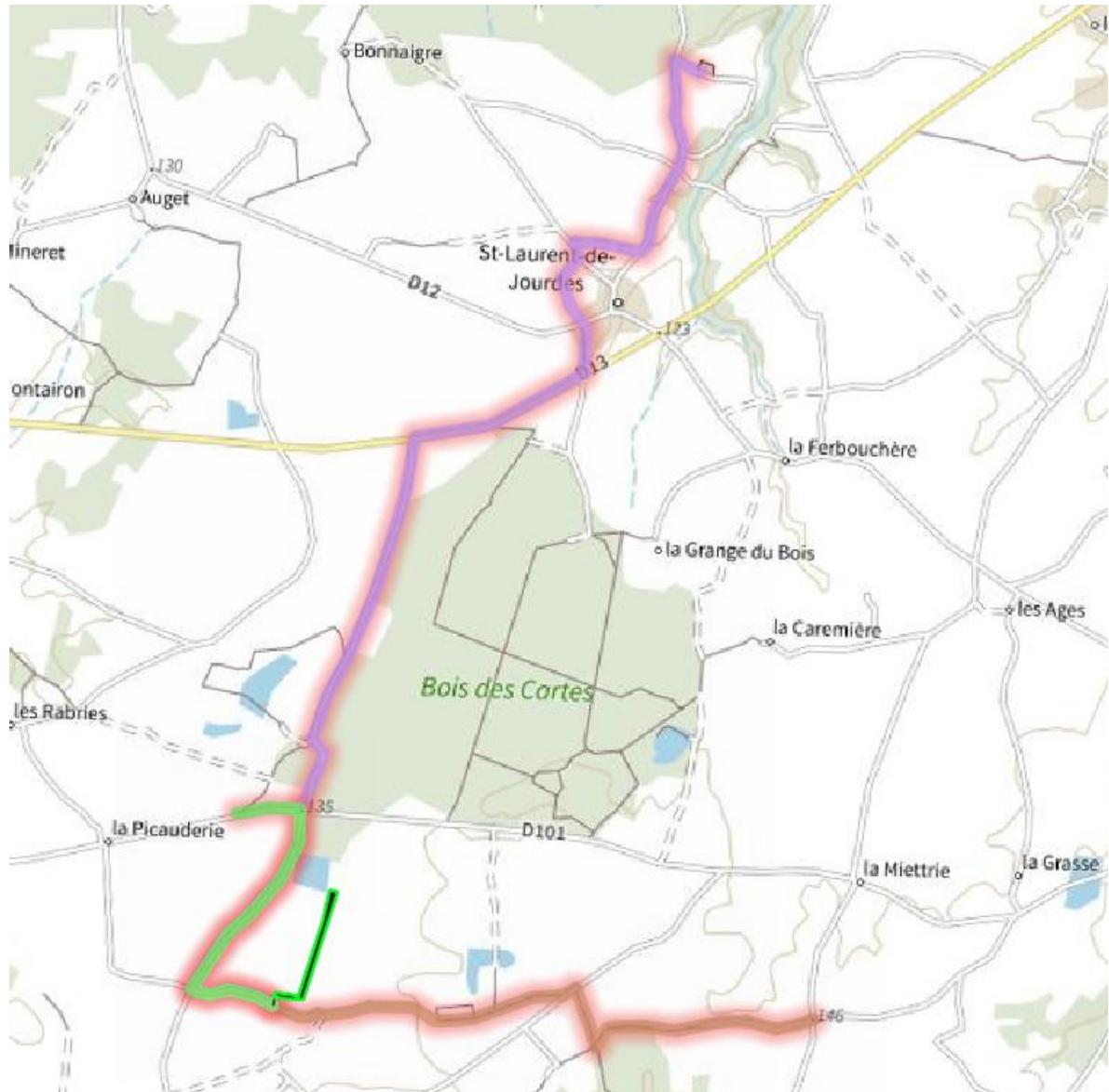
Plan d'élévation des tables



Le raccordement

Plusieurs scénarios de raccordement sont envisagés, un raccordement local HTA est priorisé.

Le tracé définitif du câble de raccordement ne sera connu qu'une fois les autorisations administratives obtenues et la validation d'une Proposition Technique et Financière (PTF) éditée par le gestionnaire de réseau.



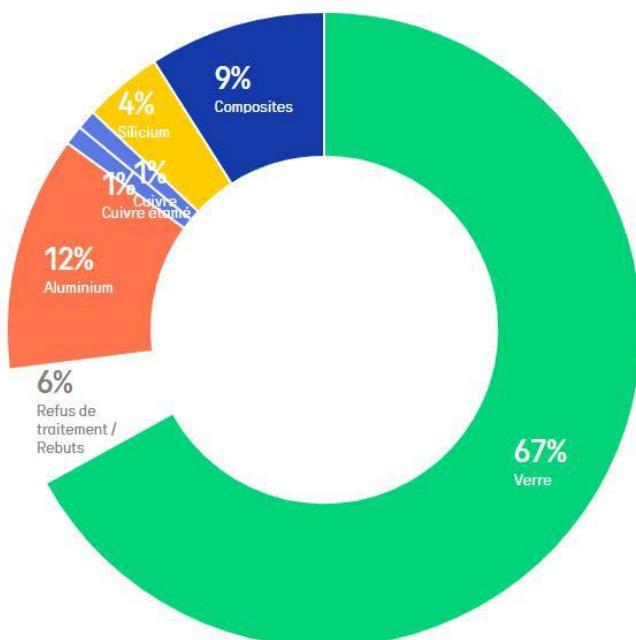
La remise en état du site post exploitation

Une centrale photovoltaïque au sol est entièrement réversible.

En fin d'exploitation, la centrale sera intégralement démantelée et ses différents éléments recyclés.

Le maître d'ouvrage s'engage à restituer les terrains utilisés pour l'implantation de la centrale photovoltaïque selon l'état initial du site.

Voici la répartition des différentes fractions composant un panneau solaire photovoltaïque :



Fraction verre

67% de la composition moyenne pour un module photovoltaïque à base de silicium cristallin avec un cadre en aluminium



Fraction aluminium

12% de la composition moyenne pour un module photovoltaïque à base de silicium cristallin avec un cadre en aluminium. L'aluminium est envoyé chez un auteur de métaux afin d'être fondu et réutilisé.



Fraction cuivre étamé

1% de la composition moyenne pour un module photovoltaïque à base de silicium cristallin avec un cadre en aluminium. Il est envoyé chez un affineur de métaux afin d'être fondu et réutilisé.



Fraction cuivre

1% de la composition moyenne pour un module photovoltaïque à base de silicium cristallin avec un cadre en aluminium. Il est envoyé chez un affineur de métaux afin d'être fondu et réutilisé.



Fraction silicium

4% de la composition moyenne pour un module photovoltaïque à base de silicium cristallin avec un cadre en aluminium. Un traitement aval est nécessaire afin de séparer l'argent du silicium.



Fraction composite (plastiques)

9% de la composition moyenne pour un module photovoltaïque à base de silicium cristallin avec un cadre en aluminium. Elle est composée de polymères qui sont transformés en combustible solide de récupération (CSR) afin d'être valorisée énergétiquement.

Le projet en quelques chiffres

- Centrale d'une puissance installée de 3,88 MWc, Soit environ 4680 MWh /an de Production électrique
- L'équivalent en consommation annuelle d'environ 900 foyers (ECS et chauffage inclus)
- L'équivalent de 130 tonnes de CO2 évité chaque année
- La fiscalité locale (IFER) est fonction de la puissance installée, soit 9600 € pour le bloc communal (Commune + EPCI) chaque année

Merci de votre attention

Maddalena Riess
Chargée d'études PV
m.riess@eolise.fr

Marc-Alexandre Guilbard
Responsable photovoltaïque
ma.guilbard@eolise.fr
07 67 11 56 21